

Retrouvez nos publications, cartes, et actualités sur <http://adil.dromenet.org/>

Qu'est-ce que l'ADIL Information Logement ?

C'est un service d'information indépendant, gratuit et personnalisé.

Toute personne qui se pose une question sur son logement peut consulter un conseiller juriste et financier de l'Adil pour connaître ses droits, ses devoirs et être informé sur des données à jour. Les sujets sont nombreux : loyer, charges, accession à la propriété, copropriété, assurances, fiscalité, permis de construire etc. En résumé, consulter l'Adil, c'est bien s'informer pour mieux se loger. L'Adil, c'est une location et une accession à la propriété sécurisées, une expertise juridique et un accès au droit pour le grand public.

L'ADIL 26, c'est aussi une information et des formations pour les partenaires professionnels de l'habitat.

Plus d'informations sur le site Internet : adil.dromenet.org ([Voir](#))

Les rendez-vous de l'ADIL Information Logement

Agenda

L'équipe des conseillers juristes et financiers de l'ADIL 26 reçoit le public, sans rendez-vous, tout au long de l'année au siège à Valence et dans les cantons de la Drôme.

Consultation des permanences financières et juridiques du mois de décembre 2016 ([Voir](#))

Formations en 2016- 2017

Disposant d'un numéro d'enregistrement d'organisme de formations, l'ADIL 26 accueille et forme des professionnels de l'habitat, du travail social... sur les thèmes d'actualité du logement, de l'énergie...

CYCLE RAPPORTS LOCATIFS

Le locataire: obligations et responsabilités Lundi 12/12/2016 1 journée

CYCLE ACTUALITE DU LOGEMENT

La loi location, loi ALUR Lundi 06/02/2017 1/2 journée

CYCLE HABITAT

Financement, accession et travaux d'économie d'énergie Lundi 27/03/2017 1/2 journée

CYCLE RAPPORTS LOCATIFS

Le locataire: obligations et responsabilités Lundi 15/05/2017 1 journée

Rapports locatifs et logements communaux Lundi 12/06/2017 1/2 journée

Consultation du programme détaillé (dates, horaires, tarifs) des formations ([Voir](#))

Rencontres

L'ADIL 26 a organisé deux réunions d'information des bailleurs privés sur le thème de la prévention des impayés et de l'expulsion à Valence, au Conseil départemental, salle Maurice Pic, le 12 octobre dernier avec plus de 70 participants et à Montélimar avec Montélimar Agglomération avec 50 participants.

De nouvelles rencontres seront organisées en 2017.

Publications et documents

De nombreux textes officiels paraissent et nécessitent une analyse et présentation pour :

* le grand public :

- documents d'information sur la prévention des impayés de loyers ([Voir](#))
- documents d'information sur le bail, que comporte-t-il ? comment l'établir ? ([Voir](#))



* les professionnels et les élus :

- dernier numéro de la lettre de l'ADIL N° 40 - Décembre 2016 - Thème «*Copropriétés : le plein d'énergie*» ([Voir](#))
- dernier numéro de Actualité Habitat de l'ANIL n° 153 - Novembre 2016 - ([Voir](#))

Brèves d'actualité juridique et financière

ECO-PRET ZERO

Les propriétaires de logements anciens peuvent bénéficier d'un Éco-prêt à taux zéro destiné à financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement jusqu'au 31 décembre 2018. Comme pour le prêt à taux zéro destiné à l'acquisition de la résidence principale, ce prêt à 0 % aidé par l'Etat est accordé par les établissements de crédit. Pour les logements en copropriété, un Éco-prêt peut être accordé aux syndicats de copropriété. La loi de finances pour 2016 (art. 108) a créé une nouvelle forme d'Éco-prêt, l'Éco-prêt «Habiter Mieux» : ce dernier concerne les travaux améliorant la performance énergétique du logement et ayant ouvert droit, dans le cadre du programme «Habiter Mieux», à une subvention accordée par l'Anah ainsi qu'à la prime FART.

IMMATRICULATION DES COPROPRIETES

Le registre national d'immatriculation est un outil de connaissance de l'état des copropriétés. Il a vocation à réunir les informations essentielles, comme le nombre de lots, le montant de son budget prévisionnel, celui des impayés ou l'existence d'éventuelles procédures. La loi ALUR du 24 mars 2014 a instauré ce registre pour faciliter la connaissance sur l'état des copropriétés et la mise en œuvre des mesures destinées à prévenir les dysfonctionnements. Les informations à déclarer ainsi que les conditions de consultation du registre sont définies par le décret n°2016-1167 du 26 août 2016, pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (voir délibération n°2016-064 de la CNIL). Un arrêté du 10 octobre 2016 désigne l'Agence nationale de l'habitat (Anah) comme le teneur du registre et définit les conditions dans lesquelles les demandes d'ouverture d'accès et de consultation sont formulées.

AIDES PERSONNELLES AUX LOGEMENT : TRAITEMENT DES IMPAYES

Les aides personnelles aux logements (APL/AL) sont attribuées sous plusieurs conditions dont le paiement par l'allocataire de son loyer ou de son échéance de prêt. L'article 27 de la loi ALUR a posé le principe du maintien de l'aide au lorsque l'allocataire est de bonne foi, en situation d'impayé. Pris en application de cette disposition, le décret du 6 juin 2016 redéfinit la notion d'impayés avec des délais raccourcis et une meilleure collaboration des acteurs. Ces dispositions sont applicables à compter du 1er septembre 2016 (décret du 06/06/2016 JO du 07/06/2016).

Pour ne plus recevoir la Newsletter, désinscrivez-vous ([ici](#))

Si vous souhaitez recevoir la Newsletter pour vous ou

vos collaborateurs, inscrivez-vous en laissant vos

coordonnées ([ici](#))



Information Logement

Association Départementale
d'Information sur le Logement
de la Drôme (ADIL 26)

Tél. 04 75 79 04 04

Mail adil26@dromenet.org

Site <http://adil.dromenet.org>

Accueil au siège à Valence :

Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h15